

# Dérapages lors d'un baptême à Louvain-la-Neuve

■ Le parquet a ouvert une information judiciaire.  
L'UCLouvain se réserve le droit de porter plainte.

Une information judiciaire a été ouverte, il y a une dizaine de jours, pour suspicion de traitements dégradants et attentats à la pudeur, a indiqué, lundi, le parquet du Brabant wallon. En cause: des débordements présumés lors de baptêmes estudiantins à Louvain-la-Neuve.

## Il n'y aurait pas eu de viols

Les faits litigieux auraient été commis au sein de la Maison des athlètes francophones (MAF), le cercle de la faculté des sciences de la motricité. "Nous procédons aux auditions des victimes et des auteurs présumés", a précisé le procureur du Roi, Jean-Claude Elslander.

"Nous avons lancé cette information après avoir été avertis par la police de la fermeture du cercle et de la raison de celle-ci. Des rumeurs ont circulé et nous tentons d'en analyser la véracité. Il n'y aurait pas eu de scènes de viol comme certaines rumeurs le laissaient entendre", a conclu le procureur.

Lundi, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a indiqué se réserver le droit de déposer plainte. Les faits incriminés remontent au 11 octobre et ont déjà donné lieu à des sanctions internes. La MAF est fermée et sa reconnaissance lui a été temporairement retirée.

Sur les faits eux-mêmes, le vice-recteur aux Affaires étudiantes évite d'entrer dans les détails mais il évoque des atteintes à la dignité et au res-

pect des personnes. Il est question de violences physiques et dans un courrier, la doyenne de la faculté concernée parle d'attentats à la pudeur.

Quant aux étudiants qui pourraient avoir été victimes (47 envisageaient d'être baptisés mais moins de 15 l'ont été), ils ont reçu un courrier leur indiquant qu'ils pouvaient bénéficier d'un espace de parole auprès du vice-recteur aux Affaires étudiantes ainsi qu'auprès du service d'aide aux étudiants de l'UCLouvain.

Il leur a également été rappelé qu'ils pouvaient aussi s'adresser au service d'aide aux victimes de la police locale.

## Un protocole d'accord

Plusieurs dispositifs permettent d'encadrer les baptêmes étudiants. Un protocole d'accord est notamment établi par un organe spécifique.

Il est en place depuis une vingtaine d'années et est négocié au sein d'une commission paritaire qui réunit des représentants des autorités universitaires, des responsables de baptême et des habitants de Louvain-la-Neuve.

Les responsables de baptême des différents cercles reçoivent une formation complète l'année précédant le début des activités qu'ils organisent. Une deuxième formation est dispensée aux membres des comités des cercles étudiants et aux affiliés des régionales une semaine avant la rentrée académique.

J.-C.M. (avec Belga)